

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **LE SOUFFLE DES ALIZÉES**

Dates complètes : **LE DIMANCHE 23 JUIN 2024**

Lieu : **Port**

Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE PORTOIS**

REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. *En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.*

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1. La course est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) : **Voiliers habitables à jour de leur certificat Osiris**
- 2.2. **Fiches d'inscriptions à retournées au plus tard le 21 juin 2024 par mail:**
cnp974@gmail.com ou formel_2@msn.com
Ou 0692 04 01 49
- 2.3. Les bateaux admissibles peuvent régler leur inscriptions **au C.N.P.** au plus tard le **matin de la régata entre 8h00 et 10h00** ou les **vendredis d'avant régata à partir de 18h30.**

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants:

	Régata
Régatiers	20€

Possibilité de prendre sa licence annuelle (68€) ou journalière (19€) lors de l'inscription.

4. PROGRAMME

4.1. Jour de course :

<i>Date</i>	<i>Classe</i>	<i>Courses du jour</i>
23/06/2024	Toute	Un côtier

- **8h00-10h00** : inscriptions et petits déjeuners
- **10h00** : briefing des skippers
- **11h00** : Départ
- **18h00** : Proclamation des résultats

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

5.1. Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le **matin de la régata entre 8h00 et 10h00.**

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **côtier**

7. CLASSEMENT

Système de calcul du temps compensé: Jauge OSIRIS.

8. RESULTATS

Proclamation des résultats au C.N.P. vers 18H00

9. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques.

Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10. ASSURANCE

Les concurrents non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile.

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Le Club Nautique Portois le vendredi à partir de 18h30 au club house.

Ou par mail : cnp974@gmail.com ou formel_2@msn.com

Ou 0692 04 01 49

Le président du comité de course

Brice Armengaud

